

Dans le Var, la gestion du territoire est-elle corsetée par des contraintes écologiques trop poussées ?
PHOTO FLORIAN ESCOFFIER



Polémique Après les incendies dans le Var, des responsables politiques veulent remettre en cause des mesures en faveur de l'écologie, responsables selon eux de trop de contraintes. Une vision partagée par la préfecture du Var. Les associations environnementales s'inscrivent en faux.

L'écologie cible de toutes les critiques

PAR SONIA BONNIN / SBONNIN@VARMATIN.COM

NEUF FOIS SUR DIX, les causes des incendies sont humaines. Parfois accidentelles (câble électrique qui rompt), souvent involontaires (travaux agricoles ou forestiers qui provoquent des étincelles).

Parfois elles relèvent d'une grave imprudence (écobuage mal éteint), de l'inconscience qui frise la malveillance (barbecue trop près des bois ou mégot de cigarette jeté par la fenêtre de la voiture...). D'autres fois encore, c'est un feu mis volontairement, pour nuire, ou une pure action pyromane.

Face à l'écrasante part de responsabilité humaine, les associations de défense de l'environnement ne comprennent pas que certains « repoussent la faute des incendies sur ceux qui essaient de protéger les milieux naturels ».

« On déplace le problème sur la nature. Mais qui provoque les départs de feu ? interroge Mattia Trabucchi, chargé de mission biodiversité à FNE (France nature environnement) Paca. Le mégot sur l'aire autoroute [feu de Vidauban], les travaux agricoles dans les champs... Ce sont des sujets clés. C'est l'homme qu'il faut contrôler. Il faut être strict avec ça. »

« On nous demande de débroussailler à la pince à épiler »

L'été 2026 a laissé des traces. Plusieurs incendies majeurs se

sont développés dans le Var, aggravés par une chaleur et une sécheresse intenses. Une situation exceptionnelle, mais déjà décrite dans les trajectoires scientifiques qui projettent les impacts du réchauffement climatique.

Le 31 août, lors d'une conférence de presse en préfecture, le vice-président de la Région Française de Canson a fustigé « une écologie stérile et punitive, qui ne permet pas de protéger nos forêts ». Ironisant sur « des contraintes si fines, qu'on nous demande de débroussailler à la pince à épiler », il estime que les textes produisent « des incantations contradictoires », devenant inextricables, s'agace-t-il franchement.

Il n'est pas le seul. « On est con-

traint par les textes qui ne vont pas dans le sens d'une protection de la forêt. Certes, il faut protéger la tortue d'Hermann, le lézard verruqueux et les petites fleurs classées, persifle Jean-Louis Masson, le président du Conseil départemental du Var, mais où sont-ils dans les 7 000 hectares brûlés ? Le pragmatisme doit l'emporter sur le dogmatisme. »

Alléger les procédures

En ligne de mire, « les obstacles » au débroussaillage ou à la création de pare-feu en forêt. C'est l'argument défendu par le préfet du Var Simon Babre, qui demande « des allègements » dans les procédures vis-à-vis des espèces sauvages en danger.

« Nous insistons sur le temps et l'argent nécessaires pour les procédures environnementales, poursuit le représentant de l'État, avec ce credo assez simple : éviter un feu préserve mieux les espèces protégées que des recensements exhaustifs puis une batterie de mesures, de réduction, de compensation. »

Le préfet insiste : « Je ne parle pas d'artificialisation du territoire, mais d'ouvrages de protection de la forêt contre l'incendie. »

Le recours déposé par des associations contre l'arrêté qui régit les obligations de débroussaillage est emblématique du fossé qui s'est creusé cet été.

Les obligations de débroussaillage très peu respectées

Les obligations légales de débroussaillage ne sont que très peu respectées dans le Var. Sur les 2 000 propriétaires contrôlés en 2025 par les services de l'État, 1 500 n'étaient pas en règle. Un ratio de 75 % de manque de débroussaillage, ce qui montre déjà la difficulté, et la nécessité, de faire appliquer les règles existantes.

La présidente régionale de FNE Paca s'inscrit en faux contre un discours ambiant qui « prend l'opinion publique à témoin, comme si les associations portaient une responsabilité ». Nathalie Chaudon maintient que les enjeux ne sont pas opposés. « Il y a des départements, les Alpes-Maritimes par exemple, où l'arrêté sur les obligations légales de débroussaillage a été concilié avec la gestion de la biodiversité. » Pourtant, ce département ne recense pas moins d'espèces protégées que le Var.

« Nous entendons des propos très stéréotypés et clichés, la vérité est plus nuancée et complexe. La prévention des incendies dépend de nombreux facteurs, on ne peut pas accuser la forêt. Préserver la biodiversité est aussi un enjeu public. On ne peut pas juste vouloir moins d'arbres, pour avoir moins de risques. »

Quand l'incendie arrive dans un vignoble, il est freiné et baisse en intensité... Ce qui ne l'empêche pas, souvent, de brûler plusieurs rangées de vignes. Comme ici à Correns.

PHOTO CAMILLE DODET

